

Noctule commune - LPO Rhône-Alpes

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Vulnérable (VU)
Liste rouge régionale	Vulnérable (VU)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez commun

Cette espèce est commune dans tout le Centre-Ouest de la France et se fait plus rare au Nord et sur le littoral. C'est une espèce de haut vol qui chasse dans les milieux forestiers, les prairies et au-dessus des étangs. Elle fait également partie des espèces qui chassent en début de soirée. Concernant la migration, cette espèce est capable de parcourir des centaines de kilomètres et se retrouve parfois en grand groupe d'individus pour migrer. La Noctule commune utilise les cavités arboricoles comme gîtes d'été. Les connaissances sur les populations de cette espèce sont lacunaires. Des suivis réalisés à l'aide de la pose de nichoirs artificiels permettent d'augmenter les connaissances actuelles sur les populations.

Ses habitats de chasse sont peu présents sur l'AEI. En effet sa présence est plutôt liée à la présence d'eau. Concernant ses habitats de gîte, l'AEI présente un contexte favorable dans les boisements.

La Noctule commune a été contactée quelques fois, se limitant à un ou plusieurs contacts sur quelques nuits et à des endroits très localisés comme le point CHI-E au printemps et les points CHI-A, CHI-D, CHI-E et CHI-5 répartis sur la saison estivale et automnale.

La Noctule commune a été recensée lors des écoutes en altitude, dans les proportions suivantes : 6,82 % du nombre total de contacts à 30 m, et 17,47 % à 100 m.

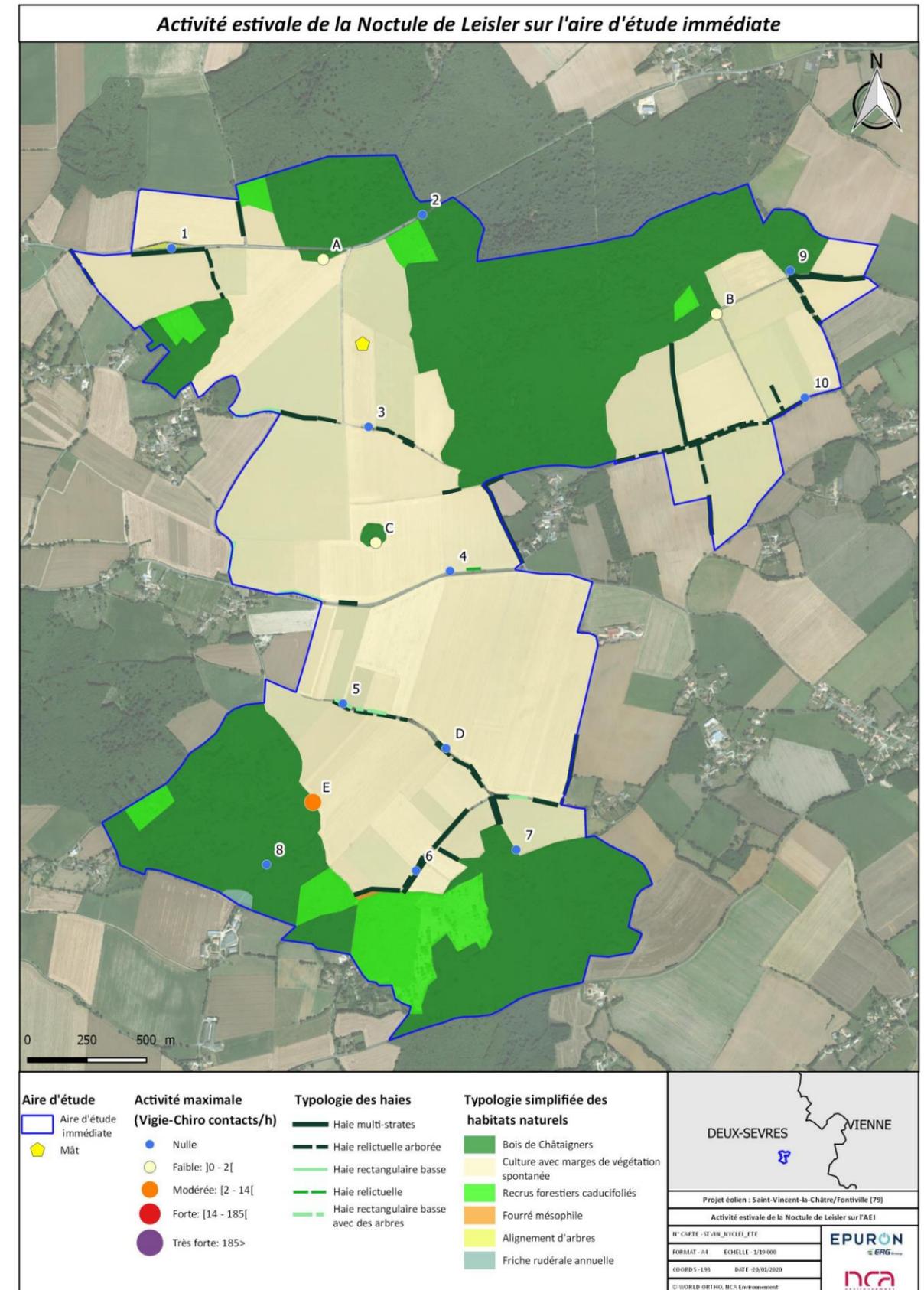
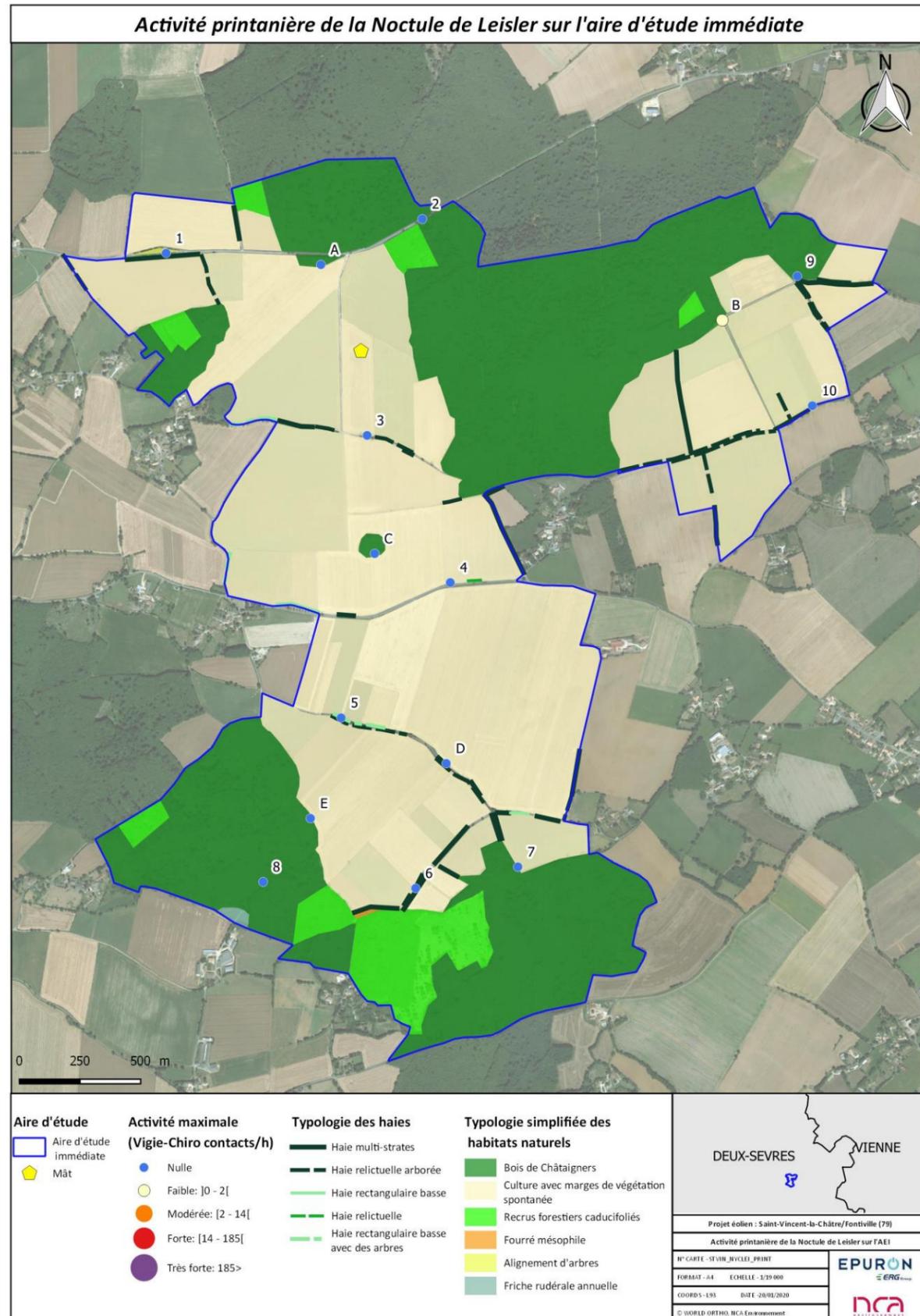
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

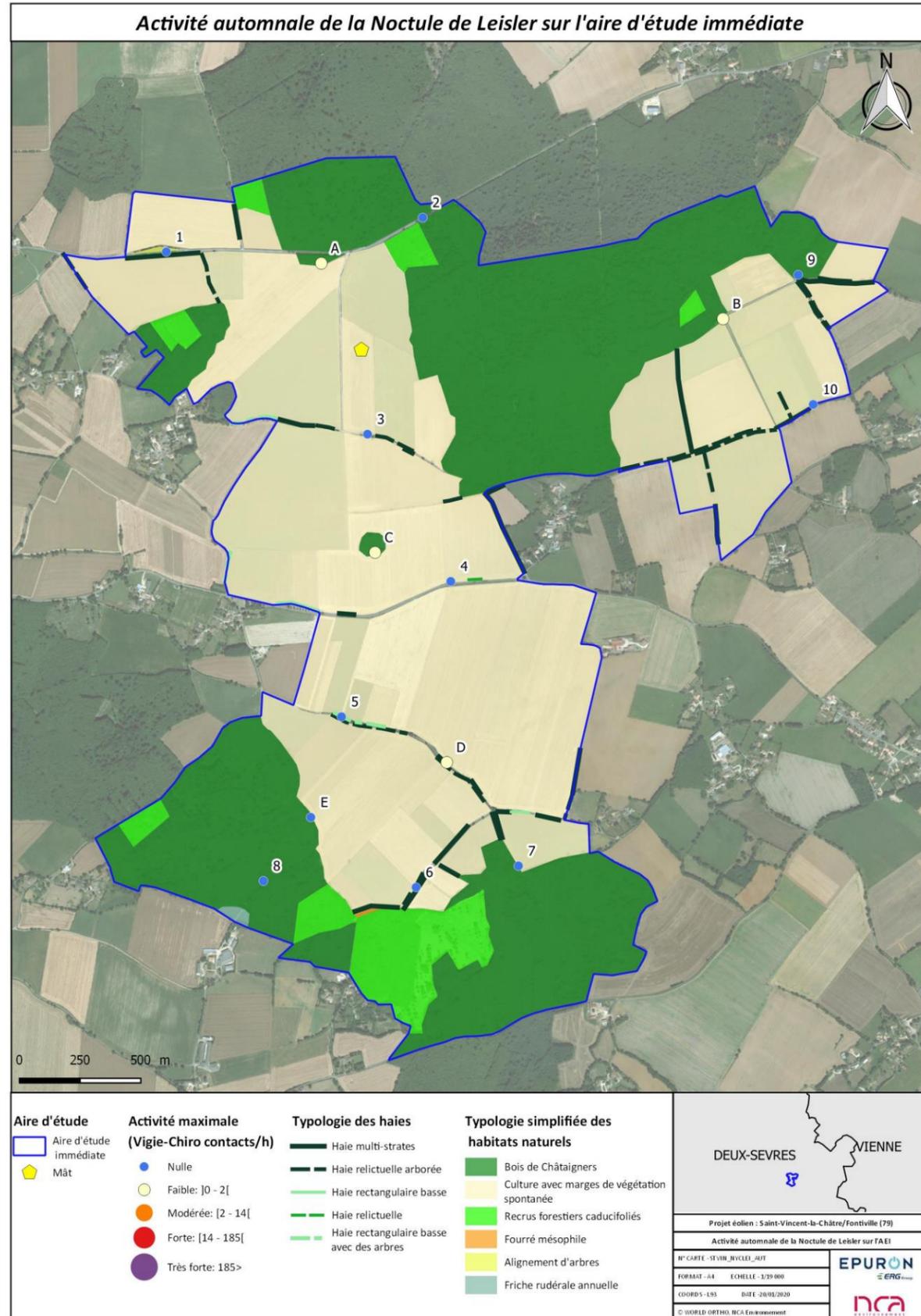
- Une patrimonialité forte (LRR : VU et statut régional : assez commun)
- Un enjeu habitat fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat)
- Une occurrence modérée (l'espèce a été contactée six fois)
- Un seuil Vigie-Chiro faible
- Une activité globale très faible

L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors faible.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Fort	Très faible	Faible

Noctule de Leisler – *Nyctalus leisleri*





Noctule de Leisler - Laurent Arthur

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Quasi-menacée (NT)
Liste rouge régionale	Quasi-menacée (NT)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez rare

La Noctule de Leisler est rare dans le Nord, l'Ouest et le Nord-Ouest de la France et relativement abondante dans le Sud-Est. Elle gîte en été dans des cavités arboricoles et est quelquefois retrouvée dans des combles de bâtiments. Ses territoires de chasse sont variés, mais elle chasse préférentiellement dans des milieux boisés (forêts caduques, forêts mixtes, étangs forestiers, etc.). Il n'est pas non plus rare de la contacter en survol de plaines céréalières. A l'instar de la Noctule commune, elle effectue un vol de haute-altitude et chasse au-dessus des canopées. D'après Arthur et Lemaire (2015), les populations de cette espèce sont considérées comme trois fois moins denses que celles de la Noctule commune dans l'ouest de l'Europe. En France, la densité des populations est en augmentation vers le sud-est.

Au sein de l'AEI, ses habitats de chasse sont présents, mais se limitent aux plaines céréalières et aux boisements de l'AEI. L'aire d'étude immédiate présente un potentiel pour le gîte de cette espèce, mixant le potentiel gîtes arboricoles et les zones de bâti situées à proximité.

A l'instar de la Noctule commune, cette espèce contactée quelques fois tout au long de l'année à des points précis et sur quelques nuits. Cependant son activité reste faible. Les points où elle a pu être contactée sont les points CHI-B, CHI-A, CHI-D, CHI-C et CHI-E avec une activité plus forte au niveau du CHI-E en saison estivale.

La Noctule de Leisler a été recensée lors des écoutes en altitude, dans les proportions suivantes : 18,09 % du nombre total de contacts à 30 m, et 33,35 % à 100 m.

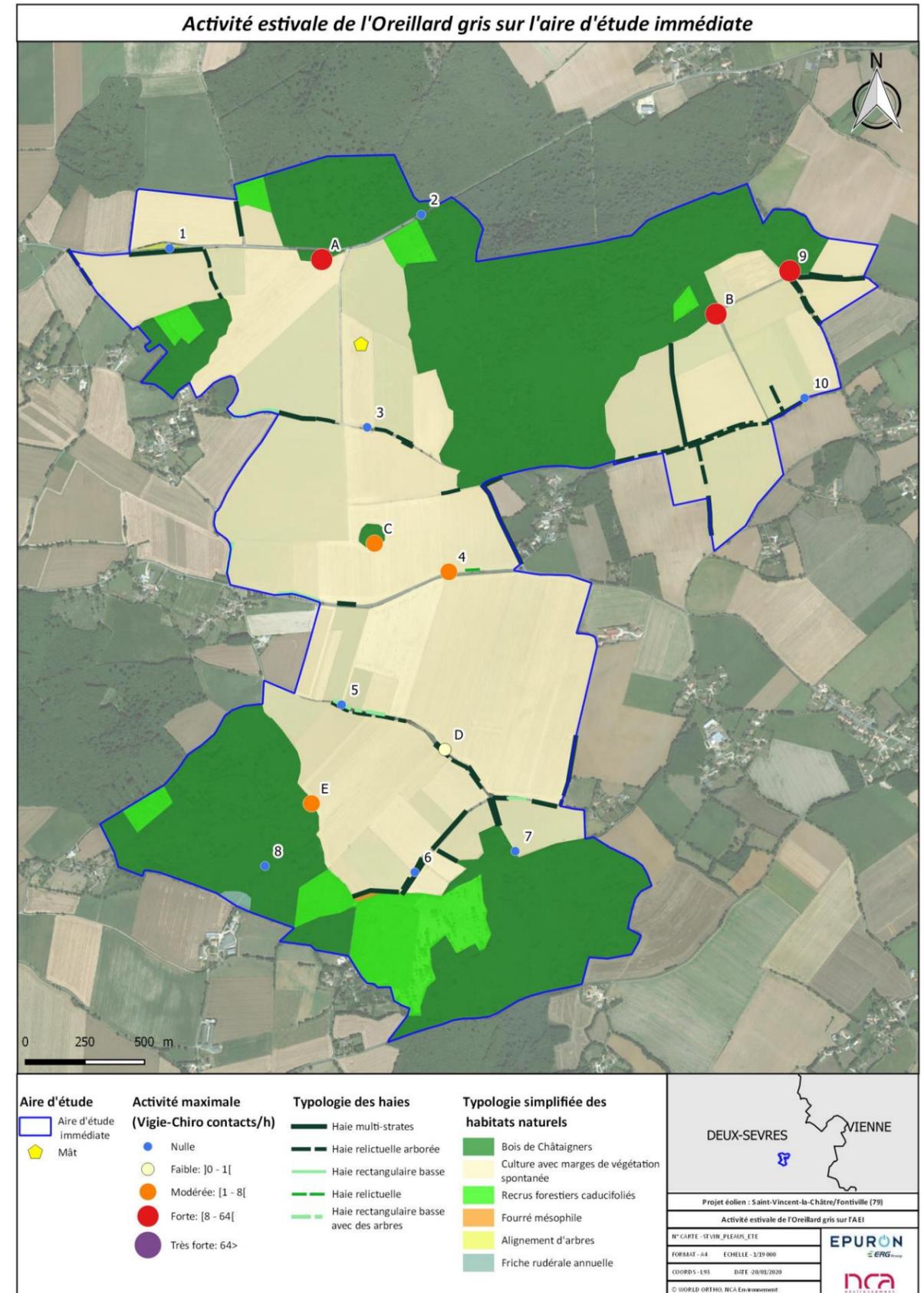
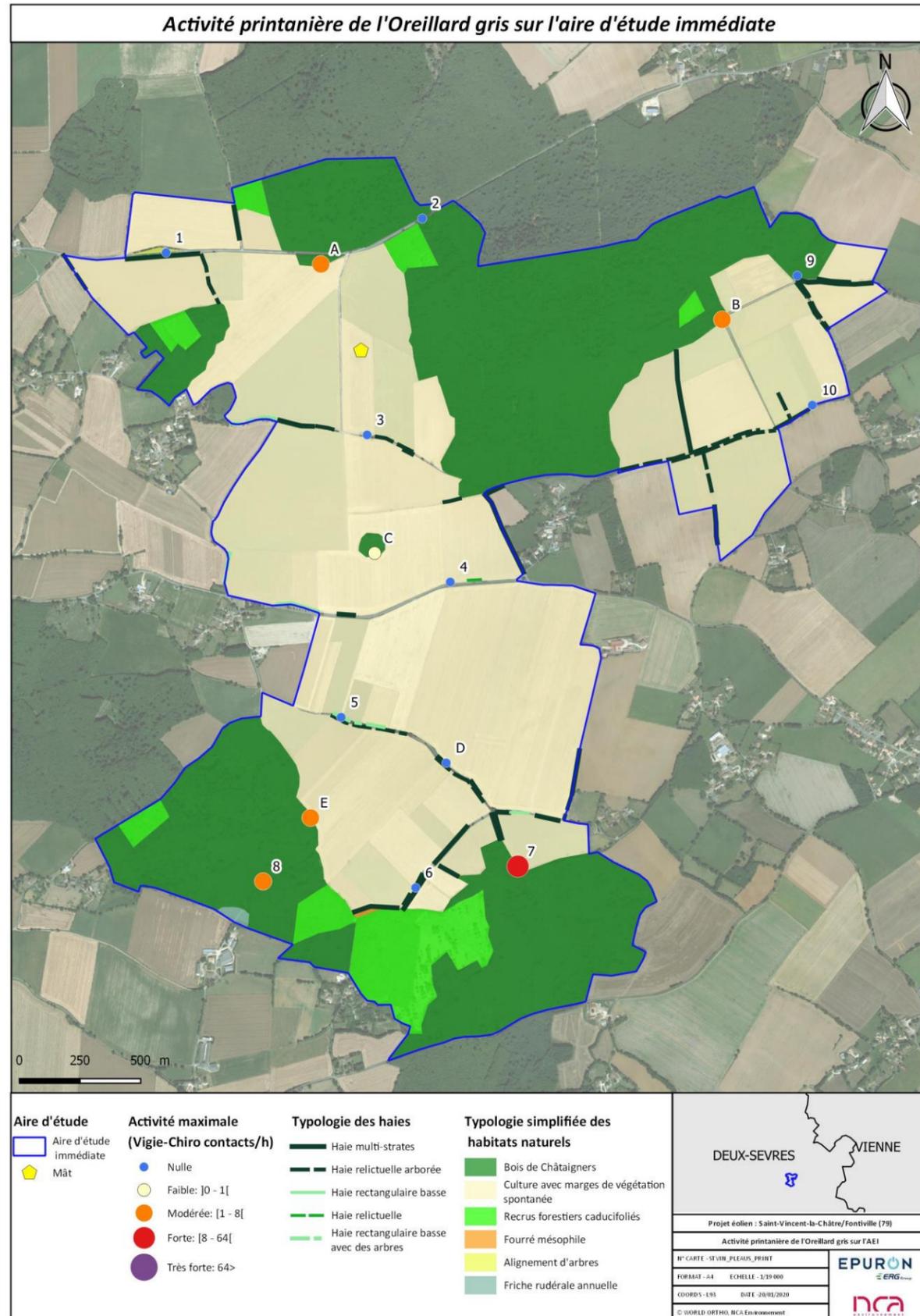
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

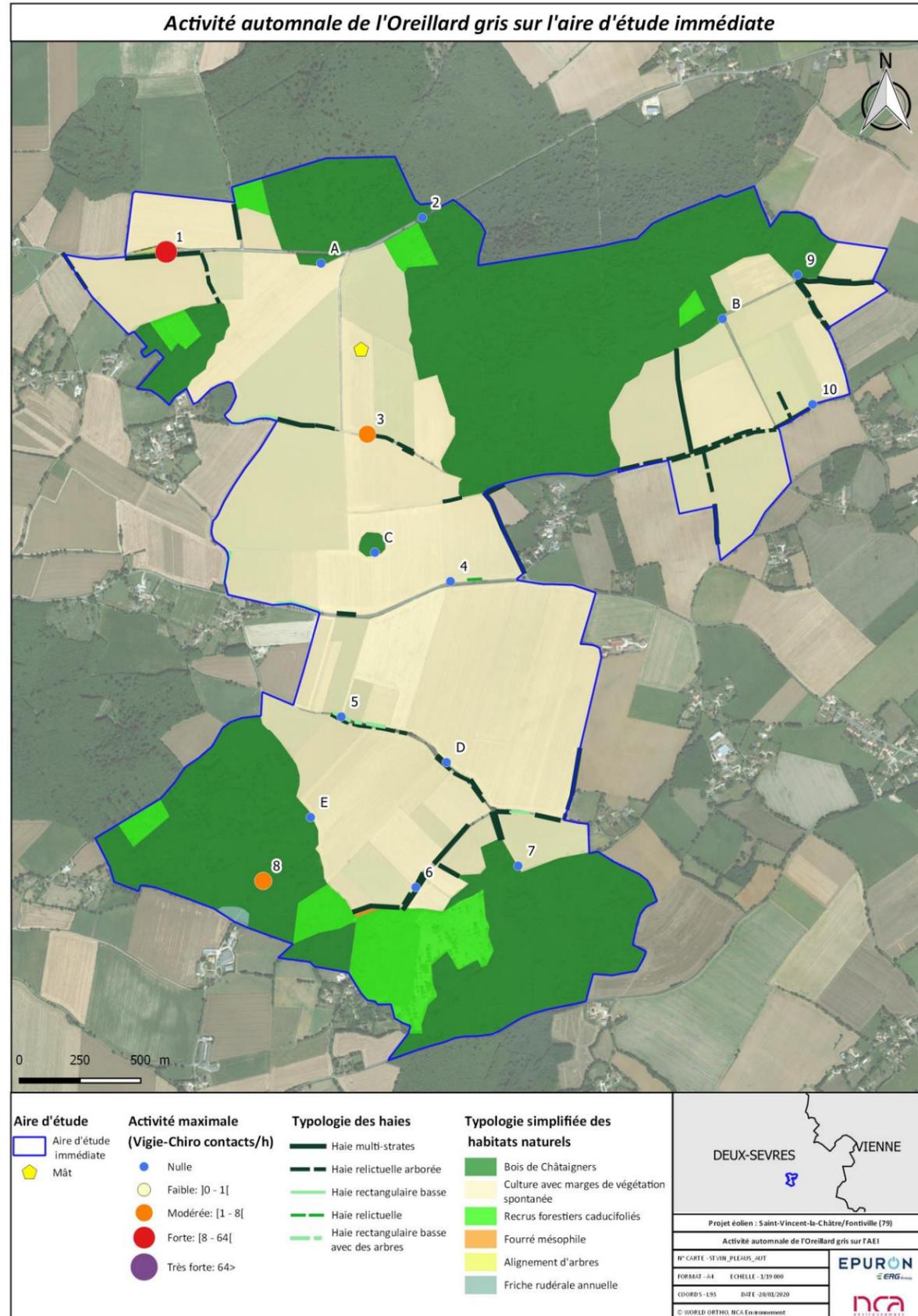
- Une patrimonialité forte (LRR : NT et statut régional : assez rare)
- Un enjeu habitat fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat)
- Une occurrence très forte (l'espèce a été contactée plus de dix fois)
- Un seuil Vigie-Chiro modéré (en été)
- Une activité globale modérée

L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Fort	Modérée	Modéré

Oreillard gris – *Plecotus austriacus*





Oreillard gris - CPEPESC FC

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez rare

L'Oreillard gris est une espèce anthropophile qui chasse principalement en milieu ouvert urbain (jardins et parcs) et très rarement en forêt feuillus. Il installe ses colonies dans les combles des vieux bâtiments et passe l'hiver dans des cavernes. C'est une espèce plutôt sédentaire. Les populations sont régulièrement victimes de l'Homme du fait de leur comportement anthropophile. Les réaménagements des combles ou les rénovations des toitures font partie des principales menaces.

La zone d'étude présente peu de potentiel pour le gîte de cette espèce, mises à part les zones urbanisées à proximité. Ses habitats de chasse sont localisés sur l'aire d'étude immédiate.

L'Oreillard gris a été contacté sur plusieurs points avec une activité forte, sur l'ensemble des trois saisons. Ces points sont les suivants : CHI-1, CHI-A, CHI-9, CHI-B et CHI-7 (c'est-à-dire les points assez près des boisements). Les autres points dont l'activité est modérée sont des points soit en boisement ou en lisière, soit au niveau d'une haie relictuelle (CHI-4).

L'Oreillard gris semble être actif sur l'aire d'étude à toutes les saisons. Il a été recensé lors des écoutes en altitude, mais uniquement par le micro situé à 30 m (1,09 % du nombre total de contacts).

Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité forte (LRR : LC et statut régional : assez rare)
- Un enjeu habitat fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat)
- Une occurrence très forte (l'espèce a été contactée plus de dix fois)
- Un seuil Vigie-Chiro fort (sur les trois saisons)
- Une activité globale forte

L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors fort.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Fort	Forte	Fort